

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Morillon, le lundi 24 mars 2025

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira :

**Vendredi 28 mars à 15 h 00,
Salle consulaire à la Mairie
5 place de la mairie, 74440 MORILLON**

La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance comme le précise l'article L.2121-15 du CGCT.

L'ordre du jour de la séance portera sur les points suivants :

1. **Foncier** – Mise à jour des motivations de recours au Droit de Préemption Urbain renforcé : extension de l'objet de maintien et de rétablissement d'activités économiques et de services au périmètre de la station de Morillon 1100 – les Esserts ;
2. **Foncier** – Autorisation de participation à une vente aux enchères publiques et à signifier l'intention de la Commune à faire usage de son droit de préemption.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



Simon BÉRENS-BETTEX